H

ASSEMBLEE AD HOC

Paris, le 27 Novembre 1952

Confidentiel
AA/CC/SCL (2) PV 4
Cr. All.
Corrigendum

FOTO-Bt.Z.
No. 64335

COMMISSION CONSTITUTIONNELLE

Deuxième Session

SOUS-COMMISSION DES LIAISONS

PROCES-VERBAL

de la troisième séance tenue le 25 novembre 1952
à l'hôtel du Palais d'Orsay, à Paris.

C O R R I G E N D U M

Dans le procès-verbal ci-dessus il y a lieu d'insérer sous le IV, point 3 (page 3), quatrième ligne :
" ... d'intégrer les deux dernières de ces organisations, à savoir l'O.E.C.E. et l'U.E.P., dans le Conseil de l'Europe ..".

CA 206
BO 2811 b

© Collectie Griffiths (Universiteit Leiden) inv.nr. None
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G01181

M.A.

ASSEMBLEE AD HOC

Confidentiel

AA/CC/SCL (2) PV 4
Or.All.

Paris, le 25 Novembre 1952

COMMISSION CONSTITUTIONNELLE

Deuxième Session

SOUS-COMMISSION DES LIAISONS

PROCES-VERBAL

de la troisième séance tenue le 25 novembre 1952
à l'Hôtel du Palais d'Orsay, à Paris.

Etaient présents :

MM.	van der GOES van NATERS	(Pays-Bas)	Président
	SEMLER	(Allemagne)	Rapporteur
	WIGNY	(Belgique)	Rapporteur
	KOPF	(Allemagne)	
	MARGUE	(Luxembourg)	
	MONTINI	(Italie)	
	SANTERO	(Italie)	

Excusés :

MM.	MUTTER	(France)
	MOLLET	(France)

Observateurs présents :

MM.	PARIS	Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
	AMERY	(Royaume-Uni)
	WALKER	(Royaume-Uni)
Lord	LAYTON	(Royaume-Uni)
MM.	JOUVE	(France)
	VENDELEN	(Belgique)
	van BAARDA	(Pays-Bas)
	REUTER	(Luxembourg)
	HEUSELER	(Allemagne)
	JAKOBSEN	(Danemark)

CA 195
BO 2611 j

I - OUVERTURE DE LA SEANCE.

La séance est ouverte à 10 heures 30, sous la présidence de M. van der GOES van NATERS.

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.
(doc.AA/CC/SCL (2) PV 3) - Le procès-verbal est adopté.

III - ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.
(doc.AA/CC/SCL (2) OJ 5)

Le projet d'ordre du jour est adopté.

IV - DISCUSSION SUR LES LIAISONS à ETABLIR ENTRE LA COMMUNAUTE POLITIQUE et LE CONSEIL DE L'EUROPE (mise en oeuvre du Plan Eden) .
(doc.AA/CC/SCL (2) 1 et 4, présenté par MM. MARGUE et WIGNY)

La discussion générale, commencée à la séance précédente, est poursuivie. Y prennent part : MM. MARGUE, SEMLER (rapporteur), JAKOBSEN (observateur), AMERY, WIGNY (rapporteur), PARIS (observateur), et le PRESIDENT.

Il est convenu d'examiner point par point la note de M. WIGNY (doc. AA/CC/SCL (2) 4, partie C, a).

Point 1. Adopté.

Point 2. Adopté. Toutefois, il est souligné que cette proposition n'implique pas de modification du statut du Conseil de l'Europe.

Lord LAYTON déclare que l'Angleterre ne donnerait pas son accord à une élection directe pour l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Mais alors même que l'élection directe serait prévue pour l'Assemblée de la Communauté politique, il faudrait s'attendre à voir surgir des difficultés dans la collaboration avec les représentants, désignés par élection indirecte, des Etats du Conseil de l'Europe qui ne font pas partie de la Communauté politique.

Le Secrétariat est chargé de porter cette opinion du représentant anglais à la connaissance de la sous-commission des institutions politiques.

Point 3. Adopté. En même temps et sur proposition de M. SEMLER, rapporteur, il est décidé de suggérer la création d'une commission commune composée de représentants du Conseil de l'Europe,

.....

L 2ie corrigendum

M.A.

de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.) et de l'Union européenne des paiements (U.E.P.) et chargée d'examiner la possibilité d'intégrer ces organisations dans le Conseil de l'Europe. Pour réaliser cette intégration, on pourrait donner aux Etats qui font partie des différentes organisations, mais non pas du Conseil de l'Europe, le statut de membre associé au Conseil de l'Europe pour le domaine de l'organisation particulière.

La séance est interrompue à 12 heures 30 et reprend à 15 heures 30.

Après un long échange de vues, auquel prennent notamment part MM. WIGNY, rapporteur, KOPF, JAKOBSEN, observateur, MARGUE, SEMLER, rapporteur, PARIS, observateur, AMERY, observateur, Lord LAYTON, observateur, et WALKER, observateur, l'accord se fait sur les points suivants :

L'examen des liaisons à établir entre la Communauté politique européenne et les quinze Etats réunis dans le Conseil de l'Europe a amené la sous-commission aux conclusions suivantes qui tendent à coordonner les deux organisations, à savoir celle des six Etats et celle des quinze Etats, le cas échéant par des modifications du statut du Conseil de l'Europe, dans la mesure où celles-ci n'impliquent pas d'abandon de souveraineté.

A. concernant les compétences :

1) Le Conseil de l'Europe doit être fortifié par des consultations plus fréquentes dans toutes les questions d'intérêt européen ; dans certains cas, la consultation préalable pourrait être rendue obligatoire.

2) Il faudra faire un plus large usage de la possibilité politique, prévue dans le Statut, de préparer des projets de conventions et de lois applicables dans tous les pays de l'Europe élargie.

3) L'intégration aussi complète que possible des organisations internationales européennes, notamment de l'O.E.C.E. et de l'U.E.P., constitue une tâche dont l'accomplissement permettrait au Conseil de l'Europe des quinze Etats de devenir un fort partenaire des six Etats.

B. concernant les organes :

1) L'Assemblée des quinze Etats et celle des six devraient se rapprocher l'une de l'autre le plus possible. La réalisation de

CA 195

.....

M.A.

ce but dépend de la composition du Parlement de la Communauté politique et de la position qui sera accordée aux observateurs délégués par les Etats associés et par les autres Etats européens.

2) Il en va de même quant aux organes ministériels ou exécutifs ; l'intégration de ces organes pourrait être réalisée, d'une part, par l'institution de Ministres des Affaires européennes et, d'autre part, par une "Conférence" comme organe de la Communauté politique, telle qu'elle a été prévue par la sous-commission des institutions politiques.

La séance est levée à 18 heures.

****

CA 195
BO 2611 j.